

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 12 juillet 2023, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis	Conseiller	No : 1
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
M. Pascal Hétu	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 ACHAT BALAYEUSE
- 1.5 CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ
- 1.6 AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT DE LA VILLE D'AMOS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE
- 1.7 BONIFICATION PROJET KAYAK (TABLE + 2 BANCS)
- 1.8 AIDE ADMINISTRATIVE
- 1.9 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 SIGNATURE CONTRAT DE SUPERVISION DE LA VOIRIE FORESTIÈRE

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT FAUSSES ALARMES
- 9.2 AVIS MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT ANIMAUX

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

96-07-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉ SOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

97-07-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉ SOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal du 14 juin 2023 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 ACHAT BALAYEUSE

98-07-23

ACHAT BALAYEUSE

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉ SOLU**

D'ALLOUER un budget de 200\$ pour l'achat d'une balayeuse.

1.5 CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ

99-07-23

CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le lien de confiance entre la municipalité et l'employé 322215.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉ SOLU**

DE congédier l'employé 322215, en date du 28 juin 2023 avec effet immédiat.

1.6 AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT DE LA VILLE D'AMOS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE

100-07-23

AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT DE LA VILLE D'AMOS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire adoptera un règlement relatif aux animaux à la séance ordinaire d'août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire aimerait retenir les services suivants;

- Services d'accueil;
- Services de capture, cueillette et transport d'animaux;
- Services d'hébergement;
- Services de recherche d'une identification d'un animal et de son gardien;
- Services d'adoption;
- Dernier recours, euthanasie et disposition des animaux;
- Contrôle des animaux errants – prêt et livraison de cages de trappes;
- Service d'urgence;
- Service chien potentiellement dangereux;
- Services des licences;
- Conformité aux lois et règlements provinciaux;
- Application des règlements municipaux, des lois;
- Émission de constats d'infraction et présence à la cour;
- Production de rapports et registres mensuels et annuels;
- Activité de prévention et de sensibilisation pour les citoyens et les propriétaires d'animaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos est en processus d'avis d'appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont requis à l'application du chapitre P-38.002, r.1 Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire demande à la Ville d'Amos d'être ajoutée à leur processus d'avis d'appel d'intérêts pour les services mentionnés ci-dessus.

1.7 BONIFICATION DU PARCOURS PAGAYABLE (TABLE + 2 BANCS)

101-07-23

BONIFICATION DU PARCOURS PAGAYABLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER 1 table, 2 bancs et 2 BBQ pour l'amélioration des aires de repos du parcours payayable.

1.8 AIDE ADMINISTRATIVE

102-07-23 AIDE ADMINISTRATIVE

ATTENDU les dossiers en cours;

ATTENDU QUE du retard s'est accumulé dans la mise à jour de livres de procès-verbaux et règlements;

ATTENDU QUE du retard s'est accumulé dans la mise à jour de certains dossiers et documents;

ATTENDU QUE des documents de suivis doivent être mis en place.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER une banque de 40 heures à la directrice générale pour procéder à l'embauche d'une aide administrative, aux conditions discutées.

1.9 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ

103-07-23 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un journalier pour effectuer certaines tâches estivales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER Anthony Vézina aux conditions discutées.

1.10 VENTE DE BIEN MUNICIPAL

104-07-23 VENTE DE BIEN MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis un appel d'offres pour la vente du quai qui était installé à la descente de bateau par la poste;

ATTENDU QUE les appels d'offres étaient reçus au bureau municipal jusqu'à 16h ce 12 juillet 2023;

ATTENDU QUE 2 appels d'offres ont été déposés :

Nom	Prix
Henri Samson	215\$
Stephan Sawyer	405\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de M. Stephan Sawyer à 405\$\$

1.11 ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTEUR

105-07-23

ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry a de l'intérêt à former un employé pour effectuer les tâches d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la coopération entre Municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à travailler à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur municipal avec la Municipalité de Berry.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

106-07-23

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} juillet 2023, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit ;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 109 236,60 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 45 320,18 \$;

Les salaires versés au mois de juin 2023 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 20 968,85 \$.

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 SIGNATURE CONTRAT DE SUPERVISION DE LA VOIRIE FORESTIÈRE

107-07-23

SIGNATURE CONTRAT DE SUPERVISION DE LA VOIRIE FORESTIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer le contrat de supervision de la voirie forestière.

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #205-23 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES

M. le conseiller Pascal Héту a déposé et présenté le projet de Règlement #205-23 concernant les fausses alarmes.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #205-23 concernant les fausses alarmes

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #206-23 CONCERNANT LES ANIMAUX

Mme la conseillère Christiane Vaillancourt a déposé et présenté le projet de Règlement #206-23 concernant les animaux.

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #206-23 concernant les animaux.

10. VARIA

10.1 TECQ

108-07-23 TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10.2 AVANCEMENT PONT CHEMIN HAMEL EST

Des informations sont données aux membres du conseil concernant l'avancement des travaux de nettoyage du pont.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 21h15

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault